



## Pension alimentaire pour deux enfants

Par **samuel59120**, le **15/09/2016** à **14:49**

bonjour,

je suis séparé de la mère de mon fils et je lui verse une pension de 150 euros, je le prends un week end sur deux la moitié des vacances et un mercredi sur deux, je fais également a chaque fois la route aller retour (3/4 heures) tout cela sans jugement.

malheureusement je me sépare une nouvelle fois, et la j'ai une petite fille de 10 mois , j' ai donc regarder sur internet et j'ai trouver un tableau qui m'indique qu'avec mon salaire de 1600 euros , je dois verser 125 euros par enfants, forcément la deuxième voulait 150!! et la première me dit que je n' ai pas le droit de baisser la pension

pourriez vous m'aider pour tout ça ? pensions, les allers retours, le mercredi sur deux

merci

cordialement  
samuel

Par **Visiteur**, le **15/09/2016** à **14:52**

Bonjour,

La première PA a été décidée comment ? entre vous ? Contactez un JAF qui fixera les PA de façon officielle !

Par **samuel59120**, le **15/09/2016** à **15:29**

non elle a été faite avec le tableau trouver sur le site du gouvernement  
merci

Par **Visiteur**, le **15/09/2016** à **16:10**

donc aucune valeur je dirais !? Officialisez la garde tant d'un point de vue planning que d'un point de vue financier !! au moins ce sera clair pour tout le monde !